



UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1

UFR STAPS DE LYON

Département Education Motricité
Filière Collectivités Territoriales

PREPARATION AUX CONCOURS ETAPS/CTAPS 2020

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
FOCAL**

43, Boulevard du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE CEDEX

Inscriptions :

stephanie.dangremont@univ-lyon1.fr

Responsable pédagogique :
Ysabelle Humbert

Ysabelle.humbert@univ-lyon1.fr

ETAPS/CTAPS 2020

OBJECTIF – A LIRE ATTENTIVEMENT SVP

Préparer les concours des collectivités territoriales de la filière sportive nécessite chez le candidat d'être capable d'organiser la pratique des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales : « *ils doivent être capables de préparer, coordonner et de mettre en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif ces dites activités* ». De telles compétences demandent des connaissances scientifiques au regard des publics accueillis, des conceptions et théories de l'apprentissage et enfin des connaissances inhérentes au milieu d'intervention (cadre fonctionnel, juridique et législatif) et une connaissance sociologique des APS. Par ailleurs l'admissibilité se jouant sur des écrits, un travail de méthodologie des écrits est aussi très important.

Nous proposons donc une **préparation aux épreuves écrites des concours ETAPS/CTAPS** encadrés par des intervenants universitaires et/ou des collectivités territoriales.

Puis, pour les candidats admissibles :

Formation aux épreuves orales ETAPS/CTAPS

Une formation aux épreuves orales sera également proposée après publication des résultats d'admissibilité. Le présent document ne traite pas de la formation aux épreuves orales, un autre document sera diffusé début 2020.

PUBLIC VISE

Le concours d'**Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives** est un concours de la fonction publique territoriale de catégorie B. Il s'adresse aux personnes titulaires d'un baccalauréat (ou plus) ayant des compétences dans le domaine sportif.

Le concours de **Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives** est un concours de la fonction publique territoriale de catégorie A. Il s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme Bac + 3 minimum ayant des compétences dans le domaine sportif.

Remarque: la Licence 3 STAPS fait partie des diplômes permettant de candidater aux deux concours.

PRESENTATION GENERALE

Préparation aux épreuves écrites des concours **ETAPS / ETAPS Ppal** 2ème classe

(décret n° 2011-789 du 21/06/2011)

Les épreuves d'admissibilité	Contenus de formation
<p>LE PROGRAMME DES CONCOURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation sportive auprès des différents publics : scolaire, clubs, publics inorganisés ; - l'organisation de manifestations sportives et leur sécurité ; - les activités périscolaires ; - les activités organisées à l'occasion des vacances - les règles d'hygiène et de sécurité dans les équipements sportifs ; - les formations et les professions ; - l'éducateur en relation avec les personnes de différents âges, de sexe féminin ou masculin ; - le contexte sociologique de la pratique ; - le fonctionnement du groupe. <p>Epreuve permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et organiser les informations.</p>	<p>Thème 1 : le fonctionnement d'une collectivité territoriale</p> <p>Thème 2 : les politiques sportives et éducatives</p> <p>Thème 3 : connaissance de l'enfant</p> <p>Thème 4 : connaissance des publics spécifiques</p> <p>Thème 5 : équipement et sécurité</p> <p>Thème 6 : connaissance des adolescents</p> <p>Thème 7 : connaissance des personnes âgées</p> <p>Thème 8 : projet pédagogique</p>
<p>LES EPREUVES DES DIFFERENTS CONCOURS</p> <p>ETAPS CONCOURS INTERNE : Rédaction d'une note de synthèse portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les Collectivités Territoriales (durée : 3h ; coefficient 2).</p> <p>ETAPS CONCOURS EXTERNE : réponse à trois ou cinq questions à partir d'un dossier (durée : 3h ; coefficient 2).</p> <p>ETAPS PRINCIPAL de 2ème classe : réponse à des questions, et un rapport à partir d'un dossier (durée : 3h ; coefficient 1 pour les questions et coefficient 1 pour le rapport).</p>	<p>Apport de connaissance méthodologique pour le traitement des questions, de la note ou du rapport en fonction du concours.</p>

Préparation aux épreuves écrites du concours CTAPS
 (décret 2011-938 du 01/08/2011)

Les épreuves d'admissibilité	Contenus de formation
CONCOURS EXTERNE <p>1°) Epreuve écrite consistant en la réponse à 6 questions dans chacun des domaines suivants (durée: 4h, coefficient 3) :</p> <p>a) techniques et méthodes de l'entraînement sportif. b) enseignement des APS. c) sociologie des pratiques sportives. d) gestion financière appliquée aux services des sports. e) conception et entretien des équipements sportifs. f) sciences biologiques et humaines</p> <p>.</p> <p>2°) Rédaction d'une note à partir d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives (durée : 4h ; coefficient 4).</p>	<p>a) Les techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;</p> <p>b) L'enseignement des activités physiques et sportives ;</p> <p>c) La sociologie des pratiques sportives ;</p> <p>d) La gestion financière appliquée aux services des sports ;</p> <p>e) La conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;</p> <p>f) Les connaissances des publics à partir des sciences biologiques et des sciences humaines ;</p> <p>g) Apports méthodologiques pour la réponse aux épreuves 1 et 2.</p>
CONCOURS INTERNE <p>Idem, mais uniquement l'épreuve n° 2 du concours externe.</p>	

PRINCIPAUX INTERVENANTS

- Charles Chalet, CTAPS, chargé de mission Projet Sportif Local, ville de Villeurbanne
- Sylvie Chapuis, formatrice pour le CNFPT et en préparations aux concours administratifs
- Olivier Convert, directeur syndical intercommunal AQUAVERT
- Xavier Fabre, Directeur du Sport, Ville de Villeurbanne, Président Rhône-Alpes ANDISS
- Hocine Melhi, ETAPS, Ville de Vaulx-en-Velin
- Yves Paret, DTN à la Fédération Française de Ski Nautique

ORGANISATION DE LA FORMATION ETAPS/CTAPS

Ce programme est donné à titre indicatif et vous sera confirmé lors de votre inscription.
 Deux devoirs seront rédigés chez vous et envoyés par mail à un correcteur après chaque semaine de formation.

Concours ETAPS (contenu non définitif, en cours d'élaboration)

Colonne1	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
objectifs de la journée	23-sept-19	24-sept-19	25-sept-19	26-sept-19	27-sept-19	28-sept-19
	connaître et comprendre le métier pour situer ses actions	connaître ses points forts et faibles	comprendre ses axes de progrès	appropriation d'une démarche personnelle	élargir ses connaissances et compétences	bilan et perspectives de travail 9H/13H
9H/ 12H	présentation des épreuves du concours et du cadre d'emploi pour comprendre les attendus du concours	devoir sur table de deux heures pour répondre à 5/6 questions à partir d'un dossier	apport méthodologique à partir de la correction du travail réalisé le mardi	journée méthodo sur un dossier et une thématique proposé par Sylvie	les publics éloignés des pratiques physiques et sportives	retour sur le vécu de la semaine pour identifier des manques sur le fond et la forme pour se mettre en perspective sur les trois mois à venir. Répartition des thèmes de travail issus des notes de cadrage. Par sous groupe.
<i>Intervenant</i>	<i>Xavier Fabre</i>		<i>Charles Chalet</i>	<i>Sylvie Chapuis</i>	<i>Hocine Melhi</i>	<i>charles Chalet</i>
14H/17H	le contexte professionnel. Organisation du sport en France/orga des services municipaux :sport jeunesse éducation démocratie locale	intervention autour de citoyenneté et laïcité				
<i>Intervenant</i>	<i>Yves Paret</i>	<i>Didier Perez</i>	<i>Charles Chalet</i>	<i>Sylvie Chapuis</i>	<i>Hocine Melhi</i>	

Concours CTAPS (contenu non définitif, en cours d'élaboration):

Colonne1	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	23-sept-19	24-sept-19	25-sept-19	26-sept-19	27-sept-19	28-sept-19
	connaitre et comprendre le métier pour situer ses actions	connaitre ses points forts et faibles	comprendre ses axes de progrès	appropriation d'une démarche personnelle	élargir ses connaissances et compétences	bilan et perspectives de travail
9H/ 12H	Le contexte professionnel Organisation du sport en France/orga des services municipaux :sport jeunesse éducation démocratie locale	devoir sur table de 3h30 heures :note . Intro et pratique corrigées P1 rédigée ,P2 sous forme de plan	apport méthodologique à partir de la correction du travail réalisé le mardi	journée méthodo sur un dossier et une thématique proposé par Sylvie	les publics éloignés des pratiques physiques et sportives	retour sur le vécu de la semaine pour identifier des manques sur le fond et la forme pour se mettre en perspective sur les trois mois à venir. Répartition des thèmes de travail issus des notes de cadrage. Par sous groupe.
<i>intervenant</i>	Yves Parret		Sylvie Chapuis	Didier Perez	Didier Perez	Didier Perez
14H/17H	présentation des épreuves du concours et du cadre d'emploi pour comprendre les attendus du concours	intervention sur l'entraînement				
<i>intervenant</i>	Xavier Fabre	Yves Paret	sylvie Chapuis	Didiez Perez		

Coût de la formation (pour 12 jours):

Tarif individuel : 500€
(ou) Tarif employeur : 800€

Nos prestations de formation ne sont pas assujetties à la TVA.

Lieu de la formation :

Université Lyon 1
43 , Bd du 11 Novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cédex

Un plan d'accès sera fourni à tous les participants un mois avant la formation.

Durée de la formation : 12 journées (soit 66 h de formation)

Rythme : 2 séminaires, du lundi 9h au samedi 13 h (dates page précédente)

Organisme de formation :

Université Claude Bernard Lyon 1
N° Agrément 82 69 P 000 169
N° SIRET 196917 744 000 19

Inscription à la formation :

Fiche d'inscription à télécharger à cette adresse :

<https://ufr-staps.univ-lyon1.fr/formations/prepa-concours/formation-aux-concours-etaps-ctaps-2020-610449.kjsp> et à renvoyer par mail à stephanie.dangremont@univ-lyon1.fr

Inscription au concours :

www.concours-etaps.fr
Coordonnées des CDG sur www.fncgd.com

Date prévisionnelle des épreuves écrites du concours ETAPS : 21 janvier 2020

Date de pré-inscription : 28/05/2019

Date de fin de pré-inscription : 03/07/2019

Date limite de dépôt : 11/07/2019

Date prévisionnelle des épreuves écrites du concours CTAPS : 9 avril 2020

Date de pré-inscription : 07/01/2020

Date de fin de pré-inscription : 05/02/2020

Date limite de dépôt : 13/07/2020

DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS

1) Renvoyer par courrier électronique (ou postal) le bulletin d'inscription.

2) Un contrat de formation, un échéancier de règlement (paiement en deux fois), ainsi qu'une convocation, vous seront adressés environ 1 mois avant l'ouverture du stage (ou à votre employeur si ce dernier finance votre formation).

3) **Ne pas envoyer de règlement à l'inscription.**

IMPORTANT :

L'inscription à la formation n'entraîne pas l'inscription au concours.